

## Synthèse

Le 20 juin 2016

### **LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 20 JUIN**

**42 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.**

**Les élus ont voté notamment :**

- **L'attribution de 2 959 500 € à la Commune de Vanves, dans le cadre de son contrat de développement,**
- **L'attribution de 2 750 000 € à la Commune de Sèvres, dans le cadre de son contrat de développement,**
- **L'attribution de 2 750 000 € à la Commune de Malakoff, dans le cadre de son contrat de développement,**
- **L'attribution de 598 431 € à la commune de Colombes pour la construction du centre socio-culturel multigénérationnel du quartier des Grèves,**
- **L'attribution de 311 180 € aux organismes œuvrant dans le domaine de la petite enfance, de la prévention à destination des jeunes et du soutien à la parentalité,**
- **L'attribution de 1 065 052,21 € des Fonds de solidarité pour le Logement.**
- **L'attribution de 100 000 € pour soutenir 44 projets, dans le cadre du dispositif départemental Initiatives jeunes Solidaires.**

#### **HABITAT-POLITIQUE DE LA VILLE**

**Attribution de subventions pour l'adaptabilité de logements sociaux aux personnes handicapées à Courbevoie - Levallois-Perret - Nanterre - Rueil-Malmaison – Gennevilliers. 55 076 € alloués.**

L'Assemblée départementale attribue :

- 29 340 € à l'Entreprise sociale pour l'habitat Logirep pour adapter seize logements à Courbevoie, Levallois-Perret et Nanterre ;
- 25 736 € à l'Office public de l'habitat de Gennevilliers pour adapter treize logements à Gennevilliers.

**Aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée autonomie à domicile - Attribution de deux subventions.** L'Assemblée départementale attribue 6 000 € répartis en 2 subventions, dans le cadre de l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile.

**Attribution des aides départementales à l'amélioration de l'habitat privé.** L'Assemblée départementale accorde 144 182 € répartis en 61 subventions, au titre du dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat privé.

**Attribution de subventions de fonctionnement au profit de trois associations de consommateurs spécialisées dans le domaine du logement.** L'Assemblée départementale attribue 10 500 € :

- 3 500 € alloués à la Confédération Nationale du Logement des Hauts-de-Seine (CNL 92),
- 3 500 € alloués à la Confédération Générale du Logement du 92 (CGL 92),
- 3 500 € alloués à l'Union Départementale des Locataires Indépendants (UDLI 92).

**Commune de Vanves - Approbation du contrat de développement Département - Ville pour la période 2016-2018 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement.** L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département / Ville de Vanves. 2 959 500 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2016-2018, dont 1 507 500 € en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Réhabilitation du bâtiment abritant le service qualifié pour l'accueil et l'animation des retraités	234 000 €
Réfection du 2 <sup>ème</sup> étage et des escaliers de l'école élémentaire Marceau	290 000 €
Rénovation de la piscine municipale Roger Aveneau	325 000 €
Rénovation du gymnase Maurice Magne	150 000 €
Réfection du terrain d'honneur du parc municipal des sports André Roche	508 500 €
<b>Sous-total investissement</b>	<b>1 507 500 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Structures municipales d'accueil de la petite enfance	1 020 000 €
Activités culturelles	123 000 €
Activités sportives	246 000 €
Coordination gérontologique	63 000 €
<b>Sous-total fonctionnement</b>	<b>1 452 000 €</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 959 500 €</b>
--------------	--------------------

**Commune de Sèvres - Approbation du contrat de développement Département - Ville pour la période 2016-2018 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement.** L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département / Ville de Sèvres. 2 750 000 € de subventions seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2016-2018, dont 1 300 000 € en investissement.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
Réhabilitation de l'église Saint-Romain du XII <sup>ème</sup> siècle	850 000 €
Réhabilitation d'une ancienne galerie commerciale dite « Galerie du Théâtre » et création de locaux pour la pratique d'activités artistiques	450 000 €
<b>Sous-total investissement</b>	<b>1 300 000 €</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
Structures municipales d'accueil de la petite enfance	1 080 000 €
Activités culturelles	305 980 €
Coordination gérontologique	64 020 €
<b>Sous-total fonctionnement</b>	<b>1 450 000 €</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 750 000 €</b>
--------------	--------------------

**Commune de Malakoff - Approbation du contrat de développement Département - Ville pour la période 2016-2018 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement.** L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département / Ville de Malakoff. 2 750 000 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2016-2018, dont 1 600 000 € en investissement.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
Aménagement de l'entrée sud de la ville	1 000 000 €
Extension de l'école maternelle Paul Bert	300 000 €
Réhabilitation d'un bâtiment historique	300 000 €
<b>Sous-total Investissement</b>	<b>1 600 000 €</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
Structures municipales d'accueil de la petite enfance	598 000 €
Activités culturelles	448 500 €
Activités sportives	103 500 €
<b>Sous-total Fonctionnement</b>	<b>1 150 000 €</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 750 000 €</b>
--------------	--------------------

**Rénovation urbaine - Commune de Colombes. Approbation d'un avenant n°1 au contrat particulier Département - Commune de Colombes portant sur la finalisation du projet de rénovation urbaine.** L'Assemblée départementale attribue à la commune de Colombes une subvention d'investissement de 598 431 € pour la construction du centre socio-culturel multigénérationnel du quartier des Grèves.

## **AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES**

### **Pass Hauts-de-Seine 2016/2017 : approbation d'affiliation de nouveaux organismes.**

L'Assemblée départementale approuve l'affiliation au dispositif Pass Hauts-de-Seine des organismes proposés cette année par les communes, les établissements publics territoriaux des Hauts-de-Seine, dans le cadre du dispositif Pass Hauts-de-Seine.

**Convention dispositif de médiation éducative.** L'Assemblée départementale approuve la liste des 65 collèges publics bénéficiaires du dispositif de médiation éducative pour l'année scolaire 2016/2017.

### **Subventions exceptionnelles aux collèges publics des Hauts-de-Seine. 115 604 € alloués.**

L'Assemblée départementale alloue des subventions exceptionnelles à 10 collèges du département au titre de l'année 2016 :

- 7 000 € alloués au collège Descartes à Antony, destinés à financer le transport vers les installations sportives,
- 1 955 € alloués au collège Léonard-de-Vinci à Châtenay-Malabry, destinés à financer le transport des élèves de 6<sup>ème</sup> à la piscine,
- 7 000 € alloués au collège Les Ormeaux à Fontenay-aux-Roses, destinés à financer la location de la piscine,
- 15 000 € alloués au collège Henri-Wallon à Malakoff, destinés à financer la viabilisation, l'entretien et les charges générales de l'établissement,
- 31 300 € alloués au collège Jean-Perrin à Nanterre, destinés à financer la viabilisation, l'entretien et les charges générales de l'établissement,
- 4 441 € alloués au collège Les Chênevieux à Nanterre, destinés à financer les charges d'électricité,
- 6 000 € alloués au collège Victor-Hugo à Nanterre, destinés à financer la viabilisation, l'entretien et les charges générales de l'établissement,
- 18 200 € alloués au collège Les Bouvets à Puteaux, destinés à financer les contrats d'entretien,
- 23 223 € alloués au collège Marcel-Pagnol à Rueil-Malmaison, destinés à financer les transports vers les installations sportives,
- 1 485 € alloués au collège Marguerite-Duras à Colombes, destinés à financer la location des gymnases municipaux et les frais de transport vers les installations sportives pendant la reconstruction du gymnase départemental.

**Participation aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des collèges publics des Hauts-de-Seine en cités scolaires - Programme 2016.** L'Assemblée départementale adopte le programme des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans les cités scolaires du Département des Hauts-de-Seine gérées par la Région Ile-de-France pour l'année 2016.

Les élus départementaux approuvent l'attribution d'une participation départementale de 1 441 704,25 € TTC maximum à la Région Ile-de-France, dont 576 208,26 € en fonctionnement.

L'Assemblée départementale approuve le versement d'une avance de 303 069,81 € correspondant à 40 % de la participation départementale, hors interventions urgentes et ponctuelles et dépenses de fonctionnement.

**Equiperment informatique des collèges privés.** L'Assemblée départementale approuve l'attribution des subventions d'investissement d'un montant total de 379 999 €, pour l'équipement informatique et l'achat d'éléments logiciels relatifs aux Environnement Numérique de Travail de 30 collèges privés sous contrat d'association avec l'État, au titre de l'année 2016.

Les élus départementaux approuvent le règlement pour 2016-2017-2018 qui fixe les modalités d'attribution de la participation départementale à l'équipement informatique des collèges privés des Hauts-de-Seine sous contrat d'association.

L'Assemblée départementale approuve le principe d'étendre au collège Saint-Dominique à Neuilly-sur-Seine l'expérimentation du plan numérique national pour les collèges.

Les élus départementaux approuvent l'attribution des participations financières de fonctionnement pour un montant total de 41 180 €, pour la mise en place du projet numérique local de 34 collèges privés sous contrat d'association avec l'État, au titre de l'année 2016.

## CULTURE

**Direction des Archives départementales : convention de partenariat relative à la participation du Département des Hauts-de-Seine au portail national des archives.**

L'Assemblée départementale approuve la participation du Département au portail national des archives francearchives.fr et la convention de partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication (service interministériel des Archives de France) qui en découle.

*Ce portail a vocation à présenter le réseau français des archives et à constituer un point d'accès national à ses contenus numériques. Il donnera ainsi accès aux inventaires et aux métadonnées associées aux documents des services d'archives. Cette fonction centrale implique le transfert d'une copie de ces données d'inventaires aux Archives de France, les images d'archives numérisées restant en revanche uniquement hébergées par les services d'archives participants ou par leurs prestataires. Le portail francearchives.fr deviendra également l'agrégateur national fournissant les données au portail européen des archives (Archives Portal Europe).*

## PATRIMOINE NON SCOLAIRE

**Autorisation de procéder à la cession de véhicules et d'un engin de manutention.**

L'Assemblée départementale décide la vente de 5 véhicules et d'un engin de manutention.

## AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITE – INSERTION

**Approbation d'une subvention de fonctionnement pour le dispositif de téléprotection grave danger.** L'Assemblée départementale alloue une subvention de fonctionnement de 12 367 € à l'association « L'Escale – solidarité Femmes » au titre de l'année 2016, pour son action d'accompagnement et de suivi de femmes bénéficiaires d'un téléphone portable d'urgence mis en place grâce au dispositif de téléprotection grave danger.

**Fonds d'insertion des jeunes - Volet accompagnement collectif - Subventions à des associations - Année 2016. 249 340 € alloués.**

L'Assemblée départementale alloue des subventions de fonctionnement dans le cadre du Fonds d'insertion des jeunes à 18 associations, au titre de l'année 2016 :

- 27 440 € alloués à l'association « Pierre Kohlmann », pour poursuivre son action d'accompagnement éducatif, individuel et collectif en faveur des jeunes alto-séquanais en difficulté,
- 9 100 € alloués à l'association « Image », pour poursuivre son action au profit des jeunes âgés de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle consistant en la réalisation d'ateliers de création et d'écoute,
- 15 000 € alloués à l'association « Cerise », pour mener ses actions en faveur des jeunes enfants et adolescents en difficulté,
- 5 000 € alloués à l'association « Permis de Vivre la Ville », pour poursuivre son action d'accompagnement des jeunes alto-séquanais en difficulté au moyen de l'action de remobilisation des jeunes par le biais d'outils numériques,
- 20 000 € alloués à l'association « La Garenne-Croix-Rouge Française », pour poursuivre ses actions d'accompagnement et de soutien au profit des jeunes alto-séquanais âgés de 16 à 25 ans,
- 47 500 € alloués à l'association « Les Ateliers de la Garenne », pour mener son action de soutien en faveur des jeunes alto-séquanais en difficulté,
- 5 000 € alloués à l'association « Enfant-Animal-Nature », pour poursuivre son action d'accompagnement et de soutien en faveur des jeunes alto-séquanais,
- 23 300 € alloués à l'association « GYCO », pour poursuivre ses actions d'insertion et d'accompagnement en faveur des jeunes antoniens en difficulté,
- 20 000 € alloués à l'association « APAJ », pour poursuivre son action de prise en charge des jeunes clodoaldiens en difficulté,
- 7 500 € alloués à l'association « Ass de Cœur », pour poursuivre son action de soutien scolaire des jeunes sévriens en difficulté,
- 16 000 € alloués à l'association « Nouvelles Dimensions », pour mener ses actions d'accompagnement éducatif en faveur des jeunes alto-séquanais en difficulté,
- 3 000 € alloués à l'association « La Courte Échelle », pour poursuivre son action de soutien scolaire des jeunes sévriens en difficulté,
- 7 000 € alloués à l'association « Les Enfants Animateurs de Sèvres », pour poursuivre son action de prévention précoce des jeunes alto-séquanais en difficulté,
- 8 000 € alloués à la « Cité de la Musique », pour mener son action d'accompagnement des jeunes alto-séquanais en difficulté, via un accès facilité à la culture,
- 2 000 € alloués à l'association « Centre boulois d'Initiative Jeunesse » (CEBIJE), pour poursuivre son action de soutien et d'accompagnement des jeunes alto-séquanais au moyen d'ateliers professionnels,
- 1 000 € alloués à l'association « Club France Réussite », pour poursuivre son action de soutien et d'accompagnement à la scolarité des jeunes alto-séquanais,
- 22 500 € alloués à l'association « Courte Échelle », pour poursuivre son action de soutien et d'accompagnement à la scolarité des jeunes alto-séquanais,
- 10 000 € alloués à l'association « La Garenne-Jeunesse », pour mener son action de soutien et d'accompagnement des jeunes garennois.

**Subventions de fonctionnement en faveur d'organismes œuvrant dans le domaine de la petite enfance, de la prévention à destination des jeunes et du soutien à la parentalité - Année 2016. 311 180 € alloués.**

L'Assemblée départementale alloue des subventions de fonctionnement dans le cadre du soutien aux organismes œuvrant dans le domaine de la petite enfance, de la prévention à destination des jeunes et du soutien à la parentalité, au titre de l'année 2016 :

- 63 680 € alloués aux associations : « Jumeaux et Plus » (2 000 €), « Assistantes maternelles pour l'Enfance » (1 000 €), et les communes de Boulogne-Billancourt (35 490 €) et Antony (25 190 €), pour leurs actions dans le domaine de la petite enfance et de la

prévention,

- 26 000 € alloués à l'association « Accueil Rencontre Enfance », pour permettre le fonctionnement de son lieu d'accueil enfants-parents « La Maison dans le Jardin » au profit des familles alto-séquanaises,
- 15 000 € alloués à l'association « APCE 92 », pour mener son action d'aide et de soutien à la parentalité auprès de parents alto-séquanais,
- 16 000 € alloués à l'association « ARPE », pour son action d'accompagnement auprès de parents en difficulté de la commune de Clamart,
- 9 000 € alloués à l'association « Clapotis et Ricochets », pour permettre le développement de son lieu d'accueil enfants parents dans la commune de Nanterre,
- 30 000 € alloués à l'association « Clavim », pour mener ses actions de soutien à la parentalité auprès des parents des Hauts-de-Seine,
- 10 000 € alloués à l'association « Dinamic », pour mener son action d'aide et de soutien à la parentalité auprès des parents alto-séquanais,
- 10 000 € alloués à l'association « Entr'actes », pour assurer son action d'accueil, d'écoute et de soutien psychologique de familles alto-séquanaises en difficulté,
- 3 500 € alloués à l'association « Fédération Départementale des Associations Familiales Catholiques », pour son action de soutien à la parentalité,
- 34 300 € alloués à l'association « GYCO », pour mener ses actions de soutien à la parentalité et d'accompagnement auprès des enfants en difficulté d'Antony,
- 12 000 € alloués à l'association « La Maison de la Famille », pour permettre le développement de son action de soutien à la parentalité au profit de familles de Sèvres,
- 2 000 € alloués à l'association « Maison Verte de Clichy », pour permettre de développement de son action de soutien à la parentalité au profit de familles de Clichy,
- 35 000 € alloués à l'association « La Parentèle », pour poursuivre son action d'accueil, d'écoute et d'accompagnement de parents et d'enfants des Hauts-de-Seine en souffrance,
- 10 000 € alloués à l'association « Le Baobab », pour le développement de ses actions d'aide et de soutien à la parentalité auprès des parents de la commune de Nanterre,
- 7 700 € alloués à l'association « Le Petit Dôme », pour mener son action d'aide et de soutien à la parentalité au profit d'enfants alto-séquanais âgés de la naissance à 4 ans et de leurs parents,
- 5 000 € alloués à l'association « Ligare – L'Arbre vert », pour le fonctionnement de son espace d'accueil et d'accompagnement de la parentalité collective,
- 6 000 € alloués à l'association « Maison de la Famille », pour le développement de son action de soutien à la parentalité au profit des familles de Sèvres,
- 7 000 € alloués à l'association « Parrains par Mille », pour son activité de parrainage,
- 9 000 € alloués, à l'association « Solidarité Formation Médiation », pour mener son action d'aide et de soutien à la parentalité auprès de parents de la commune de Clichy.

**Conventions fixant les modalités de participation financière des communes et/ou CCAS, des bailleurs sociaux, d'ENGIE et des délégataires d'eau au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2016. 1 065 052,21 € alloués.**

L'Assemblée départementale approuve, au titre de l'année 2016, les participations financières suivantes :

- 262 777,11 € au Fonds de Solidarité pour le Logement de 28 communes et CCAS,
- 558 716 € au Fonds de Solidarité pour le Logement des bailleurs sociaux,
- 243 559,10 € au titre des participations financières au Fonds de Solidarité pour le Logement d'Engie (100 000 €), de VEOLIA EAU Île-de-France (141 925 €) et de la SEOP, Société des Eaux de l'Ouest Parisien (1 634,10 €).

## FINANCES

**Répartition des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière - Année 2015.** L'Assemblée départementale alloue 27 516 € à la commune de Vaucresson, provenant du produit des amendes de police relative à la circulation routière au titre de l'année 2015. Vaucresson est la seule commune de moins de 10 000 habitants éligible et ayant exécuté des travaux d'amélioration des transports en commun et de la circulation routière.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Subvention départementale de fonctionnement allouée sur enveloppe.** L'Assemblée départementale alloue une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € à l'Outil en Main de Boulogne 92, organisme relevant de la rubrique « travail et formation ».

## PERSONNEL

**Subvention Football Club 92 pour l'année 2016.** L'Assemblée départementale attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € au Football Club 92, au titre de l'année 2016. Le Football Club du 92 est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le but est de permettre aux agents du Département des Hauts-de-Seine de pratiquer le football en championnat inter-entreprises et en coupe de France des Départements et Préfectures, sous les couleurs du Département.

## PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE

**Programme d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance - Attribution d'une subvention d'investissement pour la commune d'Asnières-sur-Seine.** L'Assemblée départementale attribue une subvention d'investissement d'un montant de 63 842,95 € à la commune d'Asnières-sur-Seine pour le renouvellement de son dispositif de vidéo de protection urbaine.

**Politiques locales de prévention de la délinquance - Commune de Bagneux - Approbation de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.** L'Assemblée départementale approuve la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) 2016 -2020 de la commune de Bagneux.

**Politiques locales de prévention de la délinquance - Attribution d'une subvention d'investissement pour la commune de Marnes-la-Coquette.** L'Assemblée départementale attribue une subvention d'investissement d'un montant de 3 740 € à la commune de Marnes-la-Coquette pour installer deux caméras de vidéo de protection urbaine sur le parking de la gare Garches/Marnes-la-Coquette.



## RELATIONS ET COOPERATION INTERNATIONALES

**Initiatives Jeunes Solidaires 2016.** L'Assemblée départementale approuve, dans le cadre de l'appel à projets Initiatives Jeunes Solidaires 2016, l'attribution de 44 participations pour un montant total de 100 000 € aux associations bénéficiaires.

Le dispositif Initiatives Jeunes Solidaires est un appel à projets visant à soutenir l'engagement de jeunes alto-séquanais âgés de 18 à 30 ans en faveur de projets d'aide au développement et de solidarité internationale d'une durée de 1 à 12 mois.

## SPORTS

**Sport et handicap.** L'Assemblée départementale alloue 70 600 € de subventions, au titre de l'année 2016 :

- 13 000 € alloués à l'association Kiwanisport, pour l'organisation de la 23<sup>e</sup> édition des « Parcours d'activités motrices des Hauts-de-Seine »,
- 35 000 € alloués à la Fédération française Handisport pour l'organisation de l'Open de France de tennis handisport,
- 11 100 € alloués au Comité départemental Handisport des Hauts-de-Seine pour la mise en œuvre de son programme 2016,
- 5 000 € alloués au Comité départemental de Sport Adapté des Hauts-de-Seine pour la mise en œuvre de son programme 2016,
- 6 500 € alloués à l'association O'DAAS pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2016.

**Manifestations sportives départementales. 404 500 € alloués.**

L'Assemblée départementale alloue des subventions aux associations suivantes pour l'organisation des manifestations sportives :

- 13 500 € alloués au Comité départemental d'Équitation des Hauts-de-Seine pour l'organisation des Rencontres et Finales départementales, le 5 juin 2016, au Domaine départemental du Haras de Jardy,
- 33 000 € alloués au Comité départemental d'Équitation des Hauts-de-Seine pour l'organisation de la Journée du cheval et de la Soirée des champions, les 17 et 18 septembre 2016, au Domaine départemental du Haras de Jardy,
- 41 500 € alloués à l'Association pour la Promotion et le Développement de l'Équitation en France pour l'organisation du Jardy Jump, du 18 au 20 mars 2016, au Domaine départemental du Haras de Jardy,
- 26 750 € alloués à l'association Gotequi pour l'organisation du Grand National de Dressage, du 7 au 10 avril 2016, au Domaine départemental du Haras de Jardy,
- 36 250 € alloués à l'association Gotequi pour l'organisation de l'International Concours Complet 3 étoiles, du 21 au 24 juillet 2016, au Domaine départemental du Haras de Jardy,
- 72 250 € alloués à l'association Gotequi pour l'organisation du Concours International de Saut d'obstacles 1 et 2 étoiles (CSI\*/\*\*), du 16 au 18 septembre 2016, au Domaine départemental du Haras de Jardy,
- 24 750 € alloués à l'association Horse Ball Organisation pour l'organisation des finales des Championnats de France de Horse Ball, du 17 au 19 juin 2016, au Domaine départemental du Haras de Jardy,
- 19 000 € alloués à l'association Famillathlon Hauts-de-Seine pour l'organisation du Famillathlon Hauts-de-Seine, le 25 septembre 2016, au stade départemental du Pré Saint-Jean,
- 23 500 € alloués à l'association Athlétic Club de Boulogne-Billancourt, pour l'organisation d'une animation sportive Nautique Hauts-de-Seine, du 2 au 29 juillet 2016, au parc nautique départemental de l'Île de Monsieur,

- 25 000 € alloués à l'association Nautique Sèvres, pour l'organisation d'une animation sportive Nautique Hauts-de-Seine, du 2 au 29 juillet 2016, au parc nautique départemental de l'Île de Monsieur,
- 23 500 € alloués au Comité départemental de Canoë-Kayak des Hauts-de-Seine, pour l'organisation d'une animation sportive Nautique Hauts-de-Seine, du 2 au 29 juillet 2016, au parc nautique départemental de l'Île de Monsieur,
- 50 500 € alloués à la Ligue de Tennis des Hauts-de-Seine pour l'organisation de son programme annuel 2016,
- 15 000 € alloués à l'Association sportive de Bourg-la-Reine, pour l'organisation des Championnats de France Senior de Fleuret Masculin et Féminin, les 7 et 8 mai 2016, au complexe sportif des Bas Coquarts à Bourg-la-Reine.

**Subventions départementales de fonctionnement attribuées aux comités sportifs départementaux.** L'Assemblée départementale alloue 628 638 € de subventions de fonctionnement aux comités sportifs départementaux, au titre de l'année 2016.

## TRANSPORTS

**Prolongement du tramway T1 - Acquisition d'une maison d'habitation 48 avenue de Stalingrad, d'un appartement, 2 boulevard d'Achères, et d'un appartement 32 avenue de Stalingrad à Colombes.** L'Assemblée départementale approuve l'acquisition d'un pavillon de 160 m<sup>2</sup> environ nécessaire au prolongement du T1, au prix de 493 800 € avec 5 900 € de frais de déménagement auquel s'ajoutent 9 500 € de frais d'acte estimés, soit 509 200 €.

Les élus départementaux approuvent l'acquisition des lots de copropriété n° 9 et 13 à Colombes, nécessaire au prolongement du tramway T1 au prix de 229 541, 50 € auquel s'ajoutent 5 000 € TTC de frais d'acte estimés, soit 234 541,50 €.

L'Assemblée départementale approuve l'acquisition des lots de copropriété n° 13 et 25 à Colombes, nécessaire au prolongement du tramway T1 au prix de 183 996 € auquel s'ajoutent 3 000 € TTC de frais d'actes estimés, soit 186 996 €.

**Prolongement du tramway T1 - Autorisation de signer un protocole avec les sociétés Keystone-Colombes et Les Corvettes Invest pour les modalités d'acquisition d'emprises et de rétablissement de fonctionnalités d'un immeuble situé au 142, avenue de Stalingrad à Colombes.** L'Assemblée départementale approuve le protocole à conclure avec les sociétés Keystone-Colombes et Les Corvettes Invest relatif à l'acquisition d'emprise et terrain nu et l'indemnisation de travaux nécessaires au prolongement du tramway T1.

Les élus départementaux approuvent l'acquisition à la Société « Keystone-Colombes » de 113 m<sup>2</sup> de terrain nu, situé 142 avenue de Stalingrad à Colombes, au prix de 14 865 €, dont 3 000 € TTC de frais d'acte estimés.

L'Assemblée départementale approuve le versement à la société Les Corvettes Invest d'une indemnité représentant les travaux de génie civil, frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage, conseil et aléas pour le rétablissement des fonctionnalités de l'ensemble immobilier impacté par le prolongement du tramway T1, soit la somme maximale de 443 000 €.

## VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

**Convention de superposition d'affectation entre le Département des Hauts-de-Seine et la commune de Bois-Colombes : exploitation d'une liaison piétonne aménagée sous la RD 12, rue de Bois-Colombes, en sortie de la gare de Bécon-les-Bruyères à Bois-Colombes.** L'Assemblée départementale approuve le principe et la convention de la superposition d'affectation entre le Département des Hauts-de-Seine et la commune de Bois-Colombes pour l'exploitation d'une liaison piétonne aménagée sous la RD 12, rue de Bois-Colombes, en sortie de la gare de Bécon-les-Bruyères à Bois-Colombes.

**Route départementale 920 - Acquisition d'une emprise au 46 avenue du Général Leclerc à Bourg-la-Reine.** L'Assemblée départementale approuve l'acquisition par le Département des Hauts-de-Seine au Syndicat des copropriétaires d'une emprise de 231 m<sup>2</sup> environ, en nature de trottoir, située 46, avenue du Général Leclerc à Bourg-la-Reine pour être incluse au domaine routier départemental (RD 920), au prix de 60 000 € auquel s'ajoutent les frais d'acte estimés à 10 000 € TTC, soit 70 000€.

**Route départementale 920 - Acquisition d'une emprise au 51 bis avenue du Général Leclerc à Bourg-la-Reine.** L'Assemblée départementale approuve l'acquisition par le Département des Hauts-de-Seine au Syndicat des copropriétaires d'une emprise de 135 m<sup>2</sup> environ, en nature de trottoir, située 51 bis avenue du Général Leclerc à Bourg-la-Reine pour être incluse au domaine routier départemental (RD 920), au prix de 29 160 € auquel s'ajoutent les frais d'acte estimés à 7 800 € TTC, soit 36 960 €.

**Subvention de fonctionnement 2016 en matière de sécurité routière.** L'Assemblée départementale attribue 16 700 € de subventions, au titre de l'exercice 2016, réparties ainsi : 10 700 € à l'association Wimoov et 6 000 € à l'association Double Z.

### Contacts presse

**Muriel HOYAUX**  
**Grégoire LÉBOUC**  
tél. : 01 76 68 81 99

courriel : [presse92@hauts-de-seine.fr](mailto:presse92@hauts-de-seine.fr)  
Espace presse sur [www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)